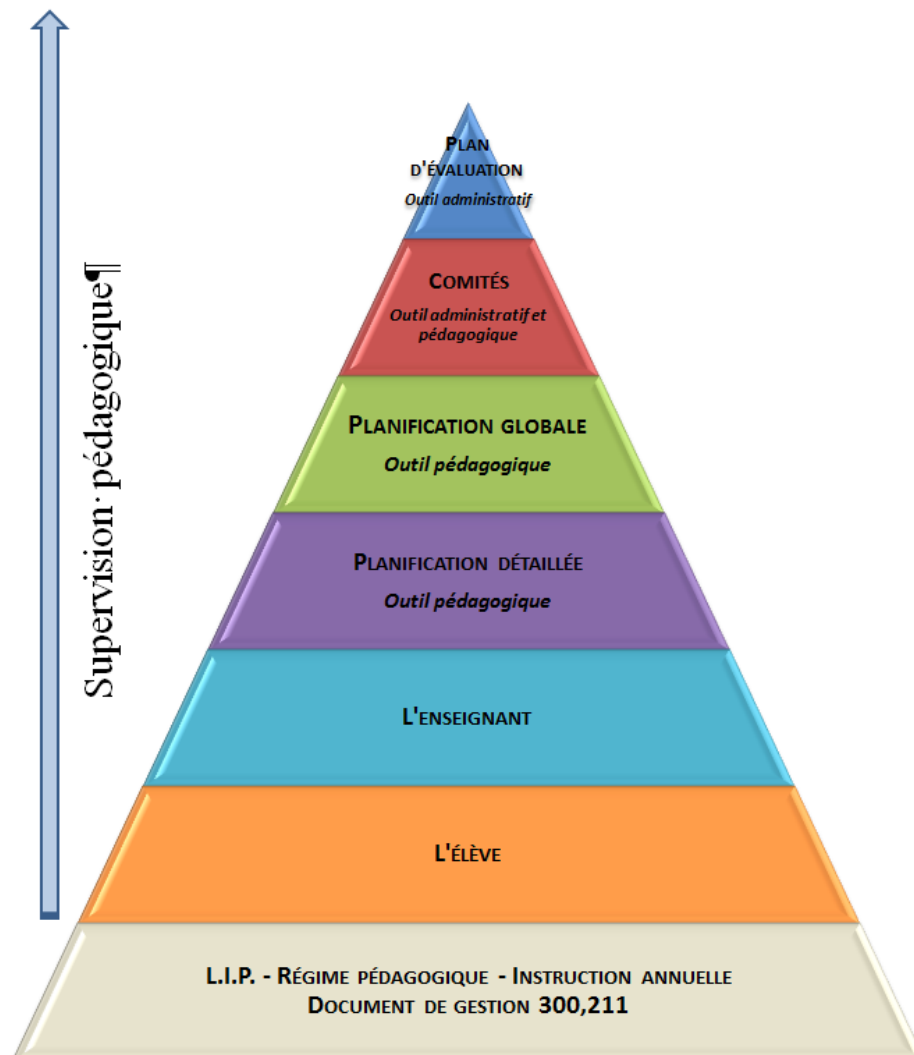




INFO SERVICES ÉDUCATIFS

Le plan d'évaluation; une prison ou une réflexion pédagogique

- ❖ Au début d'avril, vous serez consultés par vos directions d'établissement concernant vos plans d'évaluation. Plusieurs questions se posent, dont une de façon plus récurrente : « Dois-je évaluer toutes les compétences à toutes les étapes? ».
- ❖ Le but de cet Info Services éducatifs est de vous soutenir dans vos choix et amener des pistes de réflexion qui vous permettront d'élaborer un document qui répond mieux à vos besoins et à ceux des élèves.



Le plan d'évaluation

Le plan d'évaluation est un outil administratif qui sert à préparer la publication des bulletins scolaires pour l'année suivante. Ce dernier est utilisé par la direction des Services éducatifs afin de s'assurer du respect du Régime pédagogique et de l'Instruction annuelle ainsi que par la technicienne en organisation scolaire pour tout le processus entourant les opérations informatiques, dont la publication du bulletin.

Les comités

Différents comités existent pour consulter les enseignants dans les choix à faire en évaluation. Ces derniers sont : le comité des normes et modalités et le comité de participation de l'école. Vous êtes les premiers responsables de la planification de l'évaluation. Votre participation à ces comités est, par conséquent, essentielle pour choisir les compétences ciblées dans vos normes et modalités et dans votre plan d'évaluation.

Planification globale

La planification globale est un outil **pédagogique** élaboré par les enseignants qui permet de s'assurer que les choix pédagogiques qui ont été faits respectent les encadrements (PDF¹, PDA² et cadres). Cela peut aussi servir à une direction comme outil de supervision pédagogique.

On y retrouve :

- ✓ les domaines généraux de formation qui permettent des liens, selon notre intention éducative, avec l'école en santé, l'approche orientante, le concours en entrepreneuriat et le programme à la sexualité;
- ✓ les compétences qui **n'ont pas à être toutes évaluées à chaque bulletin** (l'obligation réside dans un résultat disciplinaire);

¹ Programme de formation

² Progression des apprentissages

- ✓ tous les critères d'évaluation de chacune des compétences n'ont pas à être évalués à chacune des étapes.

Planification détaillée

La planification détaillée est un outil **pédagogique** flexible élaboré par l'enseignant qui permet une réflexion sur les choix de stratégies, de notions et concepts, d'outils d'évaluation et de pistes de différenciation **pour atteindre l'intention pédagogique ciblée au départ.**

- ✓ La planification détaillée s'assure du respect du processus d'évaluation qu'on soit en aide à l'apprentissage ou en reconnaissance de compétences.

L'enseignant

La profession d'enseignant est exigeante et nécessite le déploiement de plusieurs compétences professionnelles qui se manifestent entre autres par :

- ✓ l'utilisation des documents prescrits;
- ✓ la formation continue par une analyse réflexive de ses pratiques;
- ✓ la planification globale et détaillée;
- ✓ l'utilisation des technologies de l'information;
- ✓ l'implication et l'engagement dans les choix pédagogiques de son école.

La direction a un rôle de leader pédagogique qui permet le développement professionnel de son équipe.

L'élève

Au cœur de notre pratique et des choix que nous faisons, il y a **l'élève**. Ce dernier a droit à un **modèle positif qui l'encourage** dans ses apprentissages et met en place des situations variées et motivantes qui vont lui permettre de progresser.

La foire aux questions

- **Suis-je dans l'obligation d'évaluer toutes les compétences à chacune des étapes?** Le MEELS dit **non**, sauf à la 3^e étape où tout doit être évalué, mais elles doivent être évaluées au moins deux fois dans l'année. Par contre, si votre plan d'évaluation indique que tout doit être évalué, vous devez le respecter.
- **Où puis-je me renseigner sur les choix d'évaluation de mon école?** La direction devrait remettre dès la rentrée le plan d'évaluation ainsi que les normes et modalités pour vous permettre de planifier votre enseignement. Ces documents sont prescrits, mais ils sont revus chaque année d'où l'importance de la participation des enseignants lors des mises à jour (mars-avril).
- **Est-ce réaliste et pédagogique d'évaluer les compétences lire, écrire et résoudre en 1^{re} année à la 1^{re} étape?** **Non**, en lecture, seul le jugement critique est un critère qui offre une piste réaliste pour l'évaluation. **L'écriture** n'est peut-être pas un choix à considérer pour l'évaluation à la 1^{re} étape, mais pourrait céder la place à la communication orale dans un contexte d'échanges quotidiens tel que vécu au préscolaire. En mathématique, la compétence résoudre exige un haut niveau de mobilisation des connaissances qui est insuffisant en fin de 1^{re} étape.
- **Pour les autres cycles du primaire et du secondaire, quels choix fait-on à la 1^{re} étape?** Considérant qu'elle est beaucoup plus courte et qu'elle exige une période d'adaptation, il est préférable de ne pas évaluer toutes nos compétences. Advenant le cas où le plan d'évaluation nous exige de tout évaluer, nous pouvons faire le choix de cibler seulement certains critères. Cette réflexion est d'autant plus importante dans les groupes d'adaptation scolaire.
- **Que fait-on avec les compétences non ciblées?** Ces dernières doivent être enseignées et serviront comme aide et soutien à l'apprentissage de l'élève.
- **Quel est le but de la supervision pédagogique?** Ces rencontres planifiées par la direction d'école sont des moments d'échange qui permettent des discussions pédagogiques qui peuvent offrir des pistes ou des réponses aux questions des enseignants. Elles permettent également de s'assurer qu'on respecte les

encadrements légaux (L.I.P., Régime pédagogique, PDI, PDA et cadres) ainsi que de répondre aux besoins en formation et en accompagnement des enseignants.